



HANDICAP ET GRAND ÂGE

Je suis employeur :
je dois procéder
à un contrôle
des antécédents
judiciaires.



**gironde.fr/
autonomie**



Contrôle des antécédents judiciaires

Qu'est-ce que c'est ?

Ce contrôle permet de s'assurer qu'une personne peut intervenir auprès d'un public vulnérable (personnes âgées ou en situation de handicap). Il porte sur le bulletin n°2 du casier judiciaire.

Qui est concerné ?

Les professionnels, intervenants occasionnels et bénévoles

qui travaillent auprès de personnes vulnérables en raison de leur âge ou de leur handicap, dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur de l'autonomie (résidences autonomie, EHPAD, foyers pour personnes en situation de handicap, services d'accompagnement à domicile, etc.).

Quand devez-vous le demander ?

Vous devez procéder au contrôle lors :

- de l'**embauche** des personnes que vous recrutez,
- à **intervalles réguliers** pour les personnes en poste.

Comment exercer le contrôle des antécédents judiciaires ?

1

Je me connecte sur :
gironde.fr/autonomie

2

Je me rends dans la rubrique « Contrôle d'honorabilité »

→ **Je clique sur le lien Accès B2FIJ.** Je rentre mes identifiants de connexion et je saisis les coordonnées de la personne que je dois contrôler. Ensuite, je me laisse guider par l'application B2FIJ.

Pour info : si je suis un nouvel utilisateur, je dois d'abord faire une demande de création de compte via le lien Accès formulaire de création de compte.

3

Je reçois les résultats :

→ Si le courrier m'indique que la personne n'a pas d'antécédents judiciaires incompatibles avec les missions exercées

✓ Je peux l'embaucher
ou la laisser exercer son activité

→ Si le courrier m'indique que la personne a des antécédents judiciaires incompatibles avec les missions exercées

✗ Je ne peux pas l'embaucher
ou je dois la licencier

Le saviez-vous ?

Tout professionnel ou bénévole intervenant auprès d'un public vulnérable du fait de son âge ou de son handicap doit avoir des antécédents judiciaires compatibles avec les missions exercées.

**Ensemble,
protégeons
les plus vulnérables.**